

# NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

2020-2021

- COMMUNE  
- SERVICE EAU

L'article L 2313 1 du code général des collectivités territoriales

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur le site Internet [www.rehainviller.fr](http://www.rehainviller.fr)

## **Situation**

REHAINVILLER est une commune rurale qui se situe dans la Vallée de la Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle. REHAINVILLER est distante de 4km de Lunéville (commune limitrophe), 5.5 km de Blainville-sur-L'eau, 16 km de Bayon et 35 km de Nancy. En plus de la proximité de ces pôles d'emplois et de services, la commune bénéficie du passage de la RN 333/RN4 qui permet de joindre Paris, Nancy (A33 et A31) et Strasbourg.

## **Population**

Depuis 2007, la commune connaît un regain démographique : +22.8% (+190 habitants soit + 73 ménages) du fait d'un solde migratoire positif couplé à un solde naturel positif (le plus important sur la période 1968-2012) : c'est la construction des lotissements des Chaumes (2006-2007) et des Platanes (2007-2008) et de la rue Barbelin (en 2015-2016) qui a attiré de nouveaux habitants notamment de jeunes couples avec enfants.

En 2020, la commune compte 1061 habitants.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les comptes administratifs [COMMUNE-EAU- 2020 ont été votés le 30/03/2021](#) par le conseil municipal.

## LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets [COMMUNE EAU- 2021 ont été votés le 30/03/2021](#) par le conseil municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site Internet de la Commune. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région dès que possible.

⇒ Le Budget du service de l'eau concerne le Service de Distribution de l'Eau Potable.

⇒ Le budget communal concerne d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## A, Le service Eau

### a, La section d'exploitation

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
011	Charges à caractère général	79 183,10	39 152,46	77 945,31
014	Atténuations de produits	18 150,00	18 145,00	16 795,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 089,02	42 089,02	42 254,96
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00
66	Charges financières	1 705,17	1 704,95	1 414,47
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
	<b>Total :</b>	<b>143 627,29</b>	<b>101 091,43</b>	<b>140 909,74</b>

Les dépenses de la section d'exploitation de **101 091.43€** de 2020 concernent :

- l'achat d'eau aux communes d'Hériménil et de Lunéville
- l'entretien du réseau d'eau avec l'achat de traitement d'Hypochlorite de soude et de lessive de soude et les réparations des bâtiments
- le reversement de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau
- les intérêts des emprunts
- les opérations d'ordres

⇒ En recettes

RECETTES				
Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté	48 717,37	48 717,37	41 169,82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 717,92	7 717,92	7 717,92
70	Vente de produits finis, prestations de services,	82 665,00	81 795,73	86 830,00
75	Autres produits de gestion courante			665,00
77	Produits exceptionnels	4 527,00	4 030,23	4527,00
	<b>Total :</b>	<b>143 627,29</b>	<b>142 261,25</b>	<b>140 909.74</b>

Les recettes de 2020 de 142 261.25 € sont issues :

- de la vente d'Eau et de la redevance de pollution domestique
- des travaux effectués
- des opérations d'ordres

## b, La section d'investissement

⇒ **En dépense :**

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 717,92	7 717,92	7 717,92
16	Emprunts et dettes assimilés	8 093,00	8 092,12	8 381,00
21	Immobilisations corporelles	19 371,14	4 192,80	36 254,26
23	Immobilisations en cours	174 701,32	86 751,01	107 950,31
	<b>Total :</b>	<b>209 883,38</b>	<b>106 753,85</b>	<b>160 303,49</b>

Les dépenses de la section d'investissement de 106 753.85 € concernent pour l'année 2020;

- les travaux sur le château et sur les pompes du château d'eau
- l'achat de compteurs
- le remboursement du capital des emprunts
- les opérations d'ordres (Subventions d'équipement et travaux en régie)

Travaux prévus en 2021 :

- ❖ Travaux château d'eau : 58 648.71 € Subvention : 3750€ du conseil départemental

⇒ En recettes :

RECETTES				
Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
001	Excédent d'investissement reporté	163 093,64	163 093,64	99 379,53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 089,02	42 089,02	42 254,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	950,72	950,72	14 919,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 750,00	0,00	3 750,00
	<b>Total :</b>	<b>209 883,38</b>	<b>206 133,38</b>	<b>160 303,49</b>

Les recettes de la section d'investissement soit 206 133.38 € proviennent

- du FCTVA :
- des opérations d'ordres : (amortissements)
- subventions du Conseil Départemental

## C, la commune

### a, La section de fonctionnement

#### 1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ⇒ l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, (chapitre 011- charges à caractères général)
- ⇒ les indemnités des élus, cotisations aux intercommunalités, les subventions versées aux associations (chapitre 065 charges de gestion courantes)
- ⇒ les intérêts des emprunts à payer. (chapitre 66 charges financières)
- ⇒ les salaires du personnel municipal (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés)

Effectif de la commune : 7.3 Fonctionnaires en ETP et 2 Agents contractuels

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
011	Charges à caractère général	184 600,00	150 709,24	172 439,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	310 749,86	304 830,55	311 684,00
023	Virement à la section d'investissement	80 518,00	0,00	30 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 447,68	4 447,68	4 447,66
65	Autres charges de gestion courante	86 502,00	69 363,65	85 509,00
66	Charges financières	24 000,00	22 353,47	22 153,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
	<b>Total :</b>	<b>691 817,54</b>	<b>551 704,59</b>	<b>627 233,54</b>

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **551 704.59 euros**

#### 2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux ventes de bois et aux revenus des immeubles.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **687 777.25 euros**.

RECETTES				
Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00	100 000,00	80 000,00
013	Atténuations de charges	20 500,00	20 586,20	15 771,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 223,54	24 765,23	22 723,54
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	46 973,00	16 036,31	18 350,00
73	Impôts et taxes	264 808,00	347 684,00	357 788,00
74	Dotations, subventions et participations	252 359,00	141 043,00	143 099,00
75	Autres produits de gestion courante	35 018,00	34 117,22	35 000,00
76	Produits financiers	2,00	2,10	2,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	3 543,19	4 500,00
	<b>Total :</b>	<b>754 383,54</b>	<b>687 777,25</b>	<b>677 233,54</b>

❖ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation 8.08%
  - Taxe foncière sur le bâti 11.77%
  - Taxe foncière sur le non bâti 16.67%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 101546 en 2020

❖ Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 56 509.00€

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
REHAIN VILLER	100067,00 €	89 360,00 €	78 261,00 €	55 775,00 €	56 572.00€	56 780.00€	56 509.00€

**Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

### 3 Les principales dépenses et recettes de la section :

#### **b, La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un logement, à la réfection de voirie...).

#### 1, Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES				
<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>Budget 2021</i>
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	133 600,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 223,54	24 765,23	22 723,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	518,00	517,98	0
16	Emprunts et dettes assimilés	48 973,41	45 086,95	51 490,64
21	Immobilisations corporelles	106 076,15	42 673,00	87 618,76
23	Immobilisations en cours	362 844,02	342 525,67	10 000,00
	<b>Total :</b>	<b>547 635,12</b>	<b>455 568,83</b>	<b>305 433,34</b>

RECETTES				
<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>Budget 2021</i>
001	Excédent d'investissement reporté	9 230,13	9 230,13	0
021	Virement de la section de fonctionnement	80 518,00	0,00	30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 447,68	4 447,68	4 447,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	165 801,31	155 190,64	130 470,68
13	Subventions d'investissement reçues	186 638,00	53 100,05	139 515,00
16	Emprunts et dettes assimilés	101 000,00	100 000,00	1 000,00
	<b>Total :</b>	<b>547 635,12</b>	<b>321 968,50</b>	<b>305 433,34</b>

#### 2, en 2020

❖ Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes :

⇒ 12 Barrières de sécurité grillage protection	899,16
⇒ 1 Miroir Rue Barbelin et panneaux dos âne	1 936,00
⇒ 2 Ecrans de protection Mairie COVID19	328,44
⇒ Déconnection Fosse Septique stade de Football	3 944,40
⇒ Disque dur Mairie Secours SEAGATE STEA+protection	65,09
⇒ ECOLE : ECRAN PC 19p	89,90
⇒ Réfection chemins forestiers	3 690,00
⇒ Téléphone de la SFC	152,23
⇒ Installation NAS Synology Mairie	507,90
⇒ Installation Fibre Mairie 7 rue Adoménil	1 752,00
⇒ Malaxeur Platre Promix 1600	108,38
⇒ NAS: 2 Disque dur Ecole maternelle	230,00
⇒ Ordinateur Mairie et Graveur	1 217,90
⇒ Ordinateur portable HP 17 Directrice Ecole	688,00
⇒ Table en Inox avec étagère pr SFC	267,60
⇒ Travaux en régie : Travaux de clôture du terrain de football	3 227,72
⇒ Travaux réhabilitation SFC	361 339,64
⇒ Vidéosurveillance :	4 500,00
⇒ Travaux enrobés Route Mathieu de la Haye et parking rue du Bel Air	22 296,00

## 2. en 2021

### Les principaux projets pour l'année 2021 sont :

- ❖ Travaux en régie :
  - ⇒ Logement réfection d'une pièce : 5 rue Adoménil : 10 500€
  - ⇒ Façade Stade de foot et bibliothèque : 5 000 €
  
- ❖ Grilles SFC : 1068.65 €
- ❖ Baie de Brassage : 2021.67 €
- ❖ 2 Abri Ecole : 2 568.31 €
- ❖ Réfection chemin ruraux Stade et la Beaumont : 2500€
- ❖ Voirie Sécurisation RD 914 : Acquisition de panneaux : 5 107.74 € TTC
- ❖ Travaux Mur de l'école Elémentaire : 35 000€
- ❖ Installation d'un luminaire : 3 138 €
- ❖ Acquisition d'un véhicule 13 000€
  
- ❖ Réaménagement de la salle du foyer socioculturel : 6000€ porte d'entrée et subventions à percevoir : 125 787 €

## D, Etat de la dette

- ⇒ Le service Eau possède deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 43 615.19 €
  
- ⇒ La commune possède quant à elle 7 emprunts (Deux au crédit agricole et cinq à la caisse d'épargne). Le capital restant dû au 31.12.2020 est de 722 634.87 €

**1 - BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (1)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	547 635,12	455 568,83	17 000,00
RECETTES	547 635,12	321 968,50	125 787,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	691 817,54	551 704,59	
RECETTES	754 383,54	687 777,25	

**EAU**

	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (1)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	209 883,38	106 753,85	87 950,31
RECETTES	209 883,38	206 133,38	3 750,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	143 627,29	101 091,43	
RECETTES	143 627,29	142 261,25	

**PRESENTATION  
AGREGEE**

	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisations - mandats ou titres (1)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	757 518,50	562 322,68	104 950,31
RECETTES	757 518,50	528 101,88	129 537,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	835 444,83	652 796,02	
RECETTES	898 010,83	830 038,50	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 592 963,33</b>	<b>1 215 118,70</b>	<b>104 950,31</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 655 529,33</b>	<b>1 358 140,38</b>	<b>129 537,00</b>